

## Les pièges de la déclaration de succession à chaque étape de sa réalisation

Niveau : Pratique courante

Durée : 2,0 jour(s) soit 14,0 heure(s)

### Public concerné

Notaire et collaborateurs pratiquant le droit de la famille

### Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :
- Identifier et résoudre les difficultés à chaque étape de la déclaration de succession
- Déterminer les éléments d'actif et de passif qui peuvent ou doivent être portés dans la déclaration
- Les difficultés rencontrées en matière de liquidation des droits de succession
- L'incidence des libéralités sur le calcul de droits de succession
- Les particularités en présence d'un conjoint

### Contenu

#### Les éléments de l'actif

- Les valeurs à retenir
- Les meubles meublants
- Les présomptions de propriété

#### Le passif déductible

- Les conditions de déduction des dettes
- Les charges admises par tempérament
- Les textes fiscaux prohibant certaines déductions

#### Les abattements applicables

- Précisions utiles sur certains abattements

Page 1 sur 4

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION BORDEAUX : 8 rue Mably 33000 BORDEAUX

Tél. +33 5 56 44 77 76 – Fax : +33 5 56 48 24 97 – Courriel : [bordeaux@inafon.fr](mailto:bordeaux@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

- Dans quelles cas appliquer les règles de la représentation
- La règle du rappel fiscal

## Le tarif

### La liquidation des droits (incidence des renonciations/cantonnement/RAAR...)

## Le paiement des droits

- Fractionné/différé/dation en paiement/solidarité
- La possibilité d'établir une déclaration rectificative

### L'incidence des libéralités consenties par le défunt sur le calcul des droits de succession

- Les donations rapportables
- Les donations réductibles
- La donation-partage transgénérationnelle
- Les legs réductibles

## Les particularités en présence d'un conjoint

- La liquidation du régime matrimonial préalable (Récompenses et forfait mobilier).
- L'incidence du calcul civil des droits légaux du conjoint
- Le conjoint survivant bénéficiaire d'une DEE

## La déclaration de succession du conjoint survivant

- La dette de quasi usufruit
- Les récompenses à ne pas omettre au second décès

## La présence de contrats d'assurance-vie

- Les contrats non dénoués
- Les contrats dénoués

## Domaine et modalités d'application de l'article 757 B du CGI

# La ventilation de l'abattement

## Les clauses bénéficiaires démembrées

### Prérequis

---

Bonnes connaissances générales en droit des successions. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

### Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

### Modalités pédagogiques

---

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

### Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

### Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

### Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou

Page 3 sur 4

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION BORDEAUX** : 8 rue Mably 33000 BORDEAUX

Tél. +33 5 56 44 77 76 – Fax : +33 5 56 48 24 97 – Courriel : [bordeaux@inafon.fr](mailto:bordeaux@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

Une enquête annuelle en ligne est adressée au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation